

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Pierre BERTRAND, Pascal COCHELIN, Marc VENDE, Yannick CHEVRIER, Pierrette BABIN, Laurent BAUDIN, Marina CAQUINEAU, Hervé DECHAMP, Philippe DEGRÉ, Dominique GARREAU, Catherine RAGUENEAU, Evelyne SEIMPERE, Denis THIBAULT.
Secrétaire de séance : Yannick CHEVRIER.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote des comptes administratifs 2019 : tourisme et commune.
- Vote des comptes de gestion : tourisme et commune.
- Vote des budgets primitifs 2020 : tourisme et commune.
- Urbanisme : vente de terrains constructibles.
 Achat de terrain sous emprise communale.
 Modification d'un droit de passage.
- Personnel communal : Proposition d'avancement de grades
 Modification du tableau des effectifs.
- Demande de remboursement de frais.
- Demande de rétrocession d'une concession dans le cimetière.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Conservation du pouvoir de police en matière d'assainissement collectif.
- Préparation de la saison touristique.
- Préparation des élections.

Questions diverses.

Lecture du précédent compte rendu.

Monsieur le Maire précise que :

- la démolition de la Maison dite « Gaudin » est terminée, seul le petit renforcement a pu être préservé.
- les deux experts des assurances ont clos le dossier relatif à l'écroulement du mur situé « Venelle Abel Laurent ».

1) Délibérations à prendre :

➤ **Vote des comptes administratifs 2019 : tourisme et commune** le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2019 comme suit :

<u>Budget communal</u> :	Dépenses de fonctionnement :	533 693.82 €
	Recettes de fonctionnement :	965 960.48 €
	Dépenses d'investissement :	415 535.35 €
	Recettes d'investissement :	74 371.04 €
	Résultat de clôture :	91 102.35 €

<u>Budget annexe de la régie touristique</u> :	Dépenses de fonctionnement :	64 722.45 €
	Recettes de fonctionnement :	98 091.95 €
	Dépenses d'investissement :	24 618.83 €
	Recettes d'investissement :	93 281.55 €
	Résultat de clôture :	102 032.22 €

➤ **Vote des comptes de gestion 2019 :**

Les comptes de gestion 2019 du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Affectation des résultats :**

Les résultats de fonctionnement de 2019 sont affectés comme suit :

Budget communal : 252 754.63 € seront affectés en recettes d'investissement au compte 1068
231 519.02 € seront reportés en fonctionnement au compte 002.

➤ **Vote des budgets primitifs de 2019 :**

<u>Budget Communal :</u>	Dépenses et recettes de fonctionnement de	824 632.02 €
	Dépenses et recettes d'investissement de	646 127.63 €
<u>Budget annexe tourisme :</u>	Dépenses et recettes de fonctionnement de	94 910.50 €
	Dépenses et recettes d'investissement de	104 321.00 €

➤ **Urbanisme :**

Vente de terrains constructibles :

Le conseil municipal confirme son souhait de vendre les deux parcelles créées « chemin Clorinthe et Herbert RICHARD » au prix de 25 € le m², il s'agit des parcelles B 1961 (685m²) et B 1962 (597m²).

Achat d'un terrain sous emprise communale : Mr le Maire fait savoir que lors d'un bornage de terrain à La Grande Bernegoue, il a été constaté que la voirie communale empiétait sur un terrain privé. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal propose d'acheter à l'euro symbolique l'emprise concernée.

Modification d'un droit de passage : Afin de permettre l'accès aux parcelles riveraines du parking situé « rue St Nicolas », le conseil municipal décide de procéder au classement dans le domaine public, des terrains communaux constituant ce parking.

➤ **Personnel communal :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à partir du 1er janvier 2020. En conséquence, le tableau des effectifs est modifié et approuvé à l'unanimité.

➤ **Remboursement de frais :**

Mr le Maire rappelle les travaux de démolition de la maison située sur le port. Le jour de ces travaux, par mesure de sécurité, il a été demandé aux propriétaires mitoyens de quitter leur logement. De ce fait, ils ont dû se restaurer à l'extérieur. Le conseil municipal accepte de rembourser Mr et Mme Caquineau de leurs frais de repas qui s'élève à 50 €.

➤ **Demande de rétrocession d'une concession perpétuelle :**

Suite à la demande de Mme Pauline WARNEYS née GARREAU d'abandonner sa concession perpétuelle (n° 238, emplacement G 8), achetée en 1983 au prix de 400 francs, le conseil municipal accepte la rétrocession de cette concession mais refuse son remboursement.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux : les trottoirs de la Bernegoue seront terminés dès que le temps sera favorable ; Dans le centre d'hébergement, les radiateurs sont en cours de remplacement. Les lino ont été remplacés dans deux studios. Ceux de la cantine et dans la salle banalisée seront remplacés en fin d'année.

- Conservation du pouvoir de police en matière d'assainissement collectif : malgré le transfert de cette compétence à la ccvsa, le pouvoir de police sera conservé par les maires.

- Préparation de la saison touristique : Mme Samantha Grolleau remplacera Mme Daverdon en qualité de responsable du pôle touristique. Mme Gheysens sera recrutée pour une durée de 6 mois. Le 3^{ème} agent présent en juillet et août sera recruté plus tard.

- Préparation des élections : malgré l'épidémie de coronavirus, les élections sont maintenues avec mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique dans les bureaux de vote.

- Demande du club de rugby pour tenir la buvette du 14 juillet : Accord à l'unanimité.

- Il est important de prévoir la mise à jour du PCS.

3) Questions diverses :

On nous a fait remarquer que le croisement entre la départementale et la rue de la Fraignais sont très dangereuses suite aux travaux réalisés (balai sous tracteur) voir avec la communauté de commune Vendée Sèvre Autize.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20.

Le Maire,

Pierre BERTRAND.

